



ERFAN Auvergne

Bilan 2012/2013 et Plan de développement 2013/2014

Bilan 2012/2013

Un objectif : Relancer les formations aux activités de la natation en Auvergne

Les formations ont été réalisées dans trois catégories :

Formations ENF

- Réalisation d'une session ENF1 au Puy en Velay
- Réalisation de trois sessions de formation ENF2 au Puy en Velay, à Vichy et Chamalières
- Réalisation d'une session de formation ENF3 à Chamalières

Pas de frais de logistique pour ces formations, les salles nous ayant été mises à disposition gracieusement. Reste à la charge du CRAN les heures de MO de préparation et de formation.

Des sessions peu remplies sauf quand le Comité Départemental est le commanditaire de l'action de formation ENF.

Formations Fédérales

- Mise en place des formations Assistants Clubs et Brevet Fédéral 1^{er} degrés : 1 AC et 7 BF1 ont suivi la formation. Des difficultés pour mettre en place un planning de session tenant compte des contraintes sportives de chacun. A ce jour 3 stagiaires BF1 ont suivi tout le cursus et peuvent passer devant le jury.

Equivalences Brevet Fédéraux : Réalisation des deux sessions de formations obligatoires pour les équivalences BF. 9 personnes ont suivi le cursus en natation course, X en natation synchronisée.

BF3 synchro : Tous les participants sont reçus, les diplômes peuvent être délivrés.

BF3 natation course : Les deux jours de formations obligatoires ont été réalisés..

BF4, BF5 : Tous les participants sont reçus sauf 1 mais la délivrance du diplôme est conditionnée à la réalisation de deux sessions pratiques ENF2.

Formations Officiels

Une formation officiel A et B Water Polo : 15 participants

Autres

Formation « Préparation athlétique du nageur » au CREPS Vichy Auvergne

Plan de développement 2013/2014

Formations ENF

Un sondage concernant l'ENF a été réalisé dernièrement via les Comités Départementaux. Cette collecte a pour objectif de connaître les volumes et les lieux des besoins.

Ainsi, il apparaît nécessaire de mettre en place un cursus ENF complet (Vivier de 15 personnes sur l'Auvergne) permettant à un licencié d'obtenir les 3 niveaux au cours de la saison. Cette action est à coordonner avec les Comités Départementaux notamment pour la partie pratique obligatoire à l'obtention du niveau supérieur.

Formations Fédérales

Organiser, produire et délivrer les diplômes de la saison 2012/2013 au moyen de l'outil mis à disposition par la Fédération.

Mettre en place une nouvelle session BF1.

Mettre en place un cursus BF2–BP en collaboration avec le CREPS. Ce cursus s'adresse en tout premier lieu à des licenciés désireux d'obtenir le BP : Le BF2 permet de préparer 7 UC sur 10 du BP, les trois derniers étant réalisés au CREPS Vichy Auvergne.

Intégrer les stagiaires BF1 2012/2013 dans le cursus BF2

Préparer la départementalisation de la formation Assistant Club. La formation AC s'adresse à des jeunes de 14 ans souhaitant s'impliquer dans leur club. Etant donné le jeune âge de personnes visées par cette formation, il semble judicieux de proposer la formation théorique au plus près du domicile. La promotion de cette formation doit être réalisée à la rentrée.

Lancer et réaliser une nouvelle vague d'équivalences : La date limite de dépôt de dossier étant repoussée au janvier 2016, il faut organiser la promotion et le traitement d'une nouvelle vague d'équivalence au Brevet Fédéraux.

Traiter les demandes d'Attestation d'Expérience d'Entraînement en attente.

Remarques

La saison 2012/2013 était une saison de « démarrage » qui a permis à toute l'équipe de prendre en main tous les aspects de la formation avec une bonne surprise sur le nombre de stagiaire pour la formation BF1. Merci à tous les formateurs du CRAN pour leur implication dans la relance de cette activité.

La saison prochaine doit nous voir nous améliorer sur les points suivants :

- La planification en proposant un planning de formation beaucoup plus tôt dans la saison.
- La communication et la promotion en s'appuyant plus sur les Comités Départementaux comme relais.
- La formation des officiels en mettant en place une synergie avec la commission concernée
- Le suivi administratif en mettant en place l'organisation ad'hoc.